

# AFFECTATION EN CLASSE DE PREMIERE GENERALE dans un lycée public de l'Education nationale (Non gérée par AFFELNET lycée)

## A - GENERALITES

Le cycle de détermination correspond à la classe de 2<sup>nde</sup> générale et technologique. C'est à l'issue de cette classe que les élèves choisissent une des voies qui conduit à un baccalauréat général ou technologique. Si le choix des enseignements optionnels de 2<sup>nde</sup> est important, **il n'engage pas définitivement le choix de l'orientation en première.**

Le dossier de demande d'affectation post 2<sup>nde</sup> est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il concerne tous les élèves et doit être complété avec rigueur.

## B – DEMANDE D'AFFECTATION

Deux situations se présentent :

### 1- Demande d'affectation en 1<sup>ère</sup> générale sans changement de lycée

Si la demande de l'élève et de sa famille, en accord avec la décision d'orientation du conseil de classe, correspond à la classe de 1<sup>ère</sup> générale du lycée où l'élève est déjà scolarisé, le dossier reste dans l'établissement, l'élève étant déjà affecté.

### 2- Demande d'affectation en 1<sup>ère</sup> générale avec changement de lycée

Si la demande de l'élève et de sa famille est conforme à la décision du conseil de classe et si l'élève souhaite changer d'établissement, le dossier de demande d'affectation fin de 2<sup>nde</sup> est adressé **simultanément** à (aux) l'établissement(s) demandé(s) et à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (service Orientation) **avant le 15 juin 2022.**

**Au préalable, il conviendra de bien vérifier auprès du lycée concerné que la combinaison des 3 enseignements de spécialité demandée est bien proposée par l'établissement.**

## C - AFFECTATION

L'Inspecteur d'Académie réunit une commission qui examine la situation de tous les élèves souhaitant changer d'établissement -qu'ils soient issus d'un lycée public ou privé- sous condition d'une décision d'orientation en 1<sup>ère</sup> générale. Cette commission aura lieu le vendredi 24 juin 2022.

**Les résultats de l'affectation seront communiqués sous forme de listes aux établissements d'origine afin que ceux-ci puissent informer les familles à l'issue de la commission d'affectation.**

<b>15 juin 2022</b> Date limite de retour à la DSDEN du dossier « fin de 2 <sup>nde</sup> » Date limite d'envoi du dossier « fin de 2 <sup>nde</sup> » à l'établissement d'accueil demandé
---